

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la commune (cat. plus de 3500 habitants) Débat d'orientation budgétaire et publicité du rapport

Depuis 2017, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport comportant :

- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget (le profil de l'encours à la fin de l'exercice)
- La **présentation des engagements pluriannuels** :
 - les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes
- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement et en investissement :
 - les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
 - les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Haut Bugey Agglomération

Objectifs :

=> évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'**épargne brute**, d'**épargne nette** et de l'**endettement** à la fin de l'exercice

Ce ROB donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au **conseil municipal du 28 février 2024**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ensuite,

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président d'Haut Bugey Agglomération dont la commune est membre dans un délai de quinze jours.

Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents (site internet de la commune <https://www.plateauhauteville.fr/la-ville/vie-municipale/5078.html>) et consultable en mairie sur demande au service comptabilité.

Le contexte international, national et intercommunal

Sources :

CAISSE d'EPARGNE
Banque de France
INSEE

Le contexte international, économique et climatique inédit, Zone euro, et contexte national

- ❑ **Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran.**
- ❑ **La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025**, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.
- ❑ **La plupart des banques centrales des pays avancés** (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) **ont commencé à desserrer l'étau du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en décembre dernier.
- ❑ **Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays.** L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.
- ❑ **Risques** : Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.
- ❑ **Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre 2024, mais cela va-t-il durer ?**
- ❑ **En Europe, l'Allemagne se trouve dans une double crise : politique et économique, la France voit dérapier son déficit qui atteint des niveaux inédits, alors que la croissance en Espagne s'envole.**
- ❑ **Scénario de croissance : anticipation d'une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.**
- ❑ **Inflation : anticipation sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % en 2024.** L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.
- ❑ **France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques.**
- ❑ **Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.**
- ❑ Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative, Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025. La prévision d'évolution du taux du livret A risque de passer de 3 % à 2,4 % en février 2025.
- ❑ **Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.**
- ❑ **Risques** : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.
- ❑ **France** : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement, nouveau dérapage du déficit public en 2024, une situation de catastrophe naturelle exceptionnelle à Mayotte, les collectivités vont être mises à contribution de la réduction de la dette publique française, la maîtrise de la dette publique ne va pas sans celle de la dette écologique.

Le contexte national : Projet de loi de finances 2025

Après un parcours législatif très compliqué pour les gouvernements successifs, sans majorité à l'Assemblée nationale, et après censure du gouvernement BARNIER, le projet de budget pour 2025 a été adopté à l'Assemblée nationale, le nouveau premier ministre François BAYROU ayant recours à l'article 49.3 de la constitution.

Il doit encore franchir l'étape du Conseil constitutionnel en attendant sa promulgation à la fin du mois.

Le pays pourra alors sortir de la loi spéciale, qui a permis depuis le début de l'année de faire fonctionner l'État a minima afin d'éviter la paralysie budgétaire et un « shutdown » .

Ce « budget d'urgence imparfait» prévoit « *un effort jamais fait* » de 30 milliards d'euros d'économies et de 20 milliards d'euros de hausse d'impôts.

Les collectivités retiendront notamment la ponction importante sur leurs recettes , certes moins brutale que lors de la version précédente puisque réduite de moitié, et l'amputation de moitié du Fonds vert.

Un gel de la TVA et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (pour « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* »).

Ce dernier ciblera quelque 2 000 collectivités en ponctionnant les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros, celles des départements de 220 millions et celles des régions de 280 millions d'euros.

Si DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, cela se fera en minorant d'autant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera, quant à elle, préservée cette année.

Parmi toutes les mesures contenues dans le projet de budget pour 2025, on peut aussi rappeler la réintégration des 2 168 communes exclues, depuis le 1er juillet 2024, du nouveau zonage unique France ruralités revitalisation (FRR), celui-là même qui remplace l'ancien dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR). Ce qui leur permettra de continuer à bénéficier des exonérations fiscales et sociales de ce dispositif de soutien aux zones rurales en difficulté.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont donc invitées à la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets 2025 dans l'attente des confirmations les concernant.

Le contexte national : Programmes nationaux

Situation de PLATEAU d'HAUTEVILLE au vu des programmes nationaux

• Programmes ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

- Hors programme Villages d'Avenir
- Hors programme Action Cœur de Ville
- + Concernée par le programme **Petites villes de demain**
- + Communes bénéficiaires **dispositifs territoire d'industrie** (2018-2023) Territoires d'industrie (TI) + Commune bénéficiaire (2023-2027)

• Zonages de rattachement DGCL (Direction générale des Collectivités Locales)

- + AFR - **Aide à finalité régionale** (2022-2027) Intégralement
- + Communes concernées par **Zone de massif**
- + zonages : **Zone de montagne** agriculture & urbanisme
- Hors parc national
- Hors PNR Parcs naturels régionaux
- Hors Politique de la ville des Quartiers prioritaires 2015
- Hors ZRR Zone de revitalisation rurale
- Hors loi Littoral

Les **aides d'État à finalité régionale** ont pour principal objet de réduire l'écart de développement entre les différentes régions de l'Union européenne. Elles encouragent les investissements, la création durable d'emplois et la création de nouveaux établissements, Les aides à finalité régionale peuvent être octroyées aux entreprises se situant sur le territoire d'une commune intégrée au zonage AFR

Petites villes de demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique et la revitalisation économique.

Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

En France, la définition des **zones de massif** découle de la mise en application de la Loi montagne en 1985. Les zones de massif englobent les régions de montagne et les espaces qui leur sont immédiatement contigus. Complémentaire du **zonage montagne** qui lui détermine principalement des aides à l'agriculture, le zonage massif est le cadre d'exercice des comités de massif, organe de proposition et de coordination des politiques territoriales, qui travaille avec le Conseil national de la montagne, l'État mais aussi les élus locaux, composé de représentants locaux (élus ou non) qui définissent des objectifs, des actions en faveur du développement, de l'aménagement, de la protection du massif.

Le contexte régional / départemental

La Région AUVERGNE RHONE ALPES



Les compétences :

- le déploiement des infrastructures numériques fixes et mobiles,
- la préservation et valorisation de la biodiversité, développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des territoires et gestion des déchets,
- le pilotage et la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs et des dispositifs intervenant dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation professionnelle,
- Les transports scolaires gratuits dans l'Ain par conventionnement et participation financière du département,
- l'aménagement du territoire, ruralité et solidarité avec les territoires auvergnats,
- le financement de constructions et rénovations du réseau de transports régionaux,
- le développement d'une politique éducative globale.
- l'accompagnement des exploitants agricoles,
- le développement touristique,
- le développement économique
- la gestion des lycées,
- la sécurité publique.



Le DEPARTEMENT DE L'AIN



Les compétences :

- l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté,
- la gestion des collèges,
- l'aménagement du territoire et des transports,
- la gestion de la voirie départementale,
- l'aménagement culturel des territoires (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine architectural et musée,...),
- Le développement local (aides aux associations, aux communes),
- la sécurité incendie.

LE PACTE DE TERRITOIRE ET LA CONTRACTUALISATION AVEC LES COMMUNES

permet de soutenir leurs projets :

-Dans les domaines:

- De la vidéoprotection,
- De la transition énergétique, écologique,
- De la rénovation du petit patrimoine
- De tous types de projets communaux (bâtiments et infrastructures scolaires sportives ou culturelles)

Les taux d'intervention varient de 15% à 30%.

Le conseil départemental a reconduit l'enveloppe 2024 lors du vote du budget 2025.

Le contexte intercommunal

HBA

• Les compétences obligatoires de HBA sont :

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau et assainissement
- Organisation de la mobilité
- Accueil des gens du voyage

• Les autres compétences de HBA sont :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - Création et gestion de France services
 - Étude, création, aménagement, entretien et gestion des sites et équipements touristiques
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire



- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Institution et exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés avec les communes
- Participation à l'élaboration de toute charte de développement et d'aménagement assortie d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'État, la Région, le Département ou l'Union Européenne
- Participation à des actions ou réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois
- Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur ou de recherches
- Soutien à l'élimination des déchets industriels
- Compétences complémentaires à la GEMAPI notamment dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

LE DISPOSITIF DU FOND DE CONCOURS vient en soutien aux communes.

Le Contexte communal, avec les ratios & indicateurs de l'année 2025

Le Contexte communal

FISCALITE

- **TAXE FONCIERE :**

Depuis 2020, les taux de TFB et TFNB intègrent le lissage progressif sur douze années des taux tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.

- **TAXE HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES :**

A compter de 2023, est instaurée une « Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), et son taux doit être voté annuellement.

☞ Taux globaux à voter pour la commune de Plateau d'Hauteville après construction du budget 2025

☞ Taux de lissage appliqués pour chaque commune déléguée par les services des impôts après vote des taux globaux

- **La Fiscalité communale :**

Il est bon de constater une hausse de la fiscalité par l'augmentation décidée par l'état des bases du calcul de l'impôt et ce pour la 3^{ème} année consécutive.

Taux communaux		2019	2024	2025 *
« Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS)			11,46%	11,46%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Part communale	20,71%	20,71% (taux communal)	20,71% (taux communal)
	Part départementale	13,97%	+ 13,97% (taux département)	+ 13,97% (taux département)
			= 34,68%	= 34,68%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)		59,99%	59,99%	59,99%

* Pour 2025 : hypothèse d'évolution de la fiscalité dans l'attente du vote du budget

COMMUNE DELEGUEE	THRS		TFB		TFNB	
	2023	2024	2019	2024 *	2019	2024
Cormaranche-en-Bugey	9,93	10,21	16,41	32,06 (=18,09+13,97)	54,40	56,58
Hauteville-Lompnes	11,14	11,29	21,66	35,29 (=21,32+13,97)	65,27	63,27
Hostiaz	15,29	14,98	15,63	31,58 (=17,61+13,97)	58,85	59,32
Thézillieu	13,70	13,56	18,49	33,34 (=19,37+13,97)	57,40	58,42

* depuis 2021, le taux TFB intègre le taux départemental 2021 de 13,97% en compensation de la TH perdu

Le Contexte communal FISCALITE

THRS	Montant communal perçu		Nombre de Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale		Nombre de Résidences principales	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Cormaranche-en-Bugey	23 023 €	26 388 €	74	77	351	Données ne sont plus accessibles
Hauteville-Lompnes	163 787 €	164 249 €	282	266	1 635	
Hostiaz	8 917 €	8 625 €	30	28	44	
Thézillieu	21 722 €	22 476 €	75	71	162	
Totaux	217 449 €	221 738 €	461	442	2 192	

Règles d'application majoration THRS :

Selon l'état n°1386 bis TH

En l'état actuel du droit (loi de finance en vigueur), la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ne peut augmenter plus vite que la Taxe Foncière sur le bâti.

Un dispositif dérogatoire permet aux communes et EPCI de majorer le taux de la THRS de 5% maximum.

Ce dispositif est applicable sous la condition que le taux de THRS, hors majoration spéciale, soit inférieur à 75 % du taux moyen (N-1) constaté sur les communes du département.

- Taux maximum a ne pas dépasser pour les communes du département de l'AIN (N-1) : = 10,25 %.
- Majoration spéciale possible pour les communes du département de l'AIN = 5 % du taux moyen constaté sur les communes du département = 0,683 %.
- En cas d'application de la majoration spéciale dans les limites définies ci-dessus, le taux majoré obtenu ne doit toujours pas dépasser les 75 % du taux moyen de la THRS constaté sur les communes du département (N-1) de 10,25 %.

Pour Plateau d'Hauteville :

Taux de la THRS 2023 = 11,46 %

Soit un taux supérieur au taux moyen départemental de 10,25 % qui ne permet pas en l'état actuel de la loi de finances, l'application de la majoration spéciale calculée à 0,683 %.

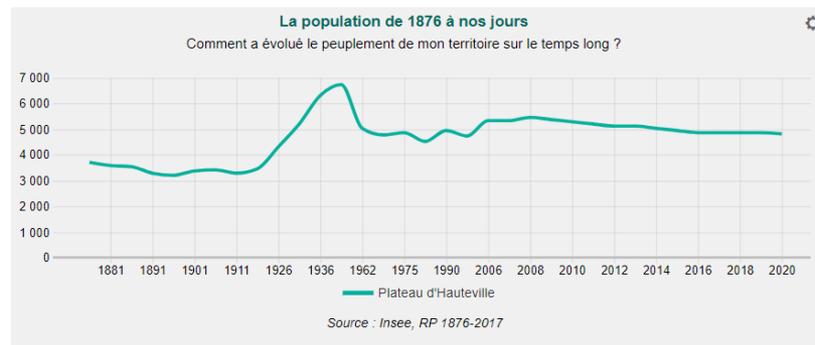
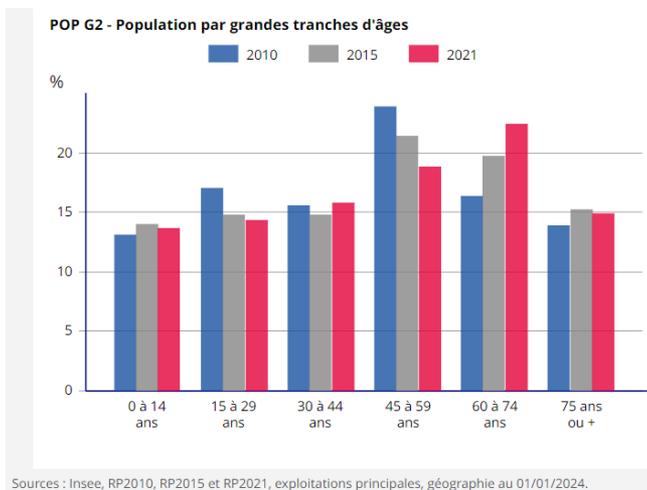
En 2024, le service des Impôts a demandé à tous les propriétaires de déclarer leurs locataires, ce qui induit beaucoup de changement dans les bases de la DGFIP. Le montant perçu en 2024 devrait être acquis à la commune mais variera en 2025.

Le Contexte communal Ratios & Indicateurs

01 - DEPARTEMENT DE L'AIN

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2022

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
1	10	185	Plateau d'Hauteville	4948	4790	158
			dont <i>Cormaranche-en-Bugey</i>	849	789	60
			<i>Hauteville-Lompnes</i>	3693	3603	90
			<i>Hostiaz</i>	94	92	2
			<i>Thézillieu</i>	312	306	6



Le Contexte communal Ratios & Indicateurs

Indicateurs grand public

- Taux d'autonomie financière de la Commune

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Taux d'autonomie = Produit des impositions directes / Recettes réelles des fonctionnement (ref. de l'ind > 33%)	36,25%	37,64%	37,86%	38,90%	36,80%	35,99% *

** Le taux d'autonomie 2024 est perturbé à la suite de l'encaissement
exceptionnelle de l'assurance vie « succession Bourgeon » de 297 268 €.*

On constate :

Chapitre 77

- ➔ Cessions : 292 680 € (348 730 € en 2023)
Principalement la Savoie
- ➔ Dégrèvement taxe foncière : 12 993 € (0 € en 2023)
- ➔ Assurances Vie : 297 268 € (58 880 € en 2023)
Don de succession

Chapitre 74

- ➔ Nouvelle dotation commune nouvelles « garanties » :
68 567 € (0 € en 2023)
- ➔ Nouvelle dotation « biodiversité et aménités rurales » :
14 052 € (0 € en 2023)

Chapitre 73

- ➔ Produits bruts du casino : stable 191 410 € (+1% // 189 430 €
en 2023)
- ➔ Taxe d'électricité : 104 794 € (160 708 € en 2023)
- ➔ Taxe foncière et d'habitation : en hausse 2 708 575 €
(+ 3,8 % // 2 610 106 € en 2023)

Chapitre 75

- ➔ Locations : en baisse 518 801 € (-5% // 545 890 € en 2023)
- ➔ Reversement intéressements résultats d'exploitations ALFA3A
+ CINEMA : 3 695 € (12 331 € en 2023)

Le Contexte communal Ratios & Indicateurs

Indicateurs majeurs

	2023 en K€	2023 en €/hab	Ref nationale en 2023	2024 <i>provisoire</i> en K€	2024 <i>provisoire</i> en €/hab	Ref nationale en 2024	Évolution en %
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	6 955	1 396	1 201	7 411	1 493	En attente clôture compte 2024 TP	6,90%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5 406	1 085	1 052	5 912	1 191		9,71%
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	1 549	311	149	1 499	302		-2,92%
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	2 191	440	468	1 024	206		-53,11%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	1 031	207	489	1 455	293		41,58%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (D - C = E)	-1 160	-233	21	431	87		-137,27%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 748	351	214	1 673	337		-3,98%
Encours de la dette au 31/12/N (= CRD emprunts + cautions reçues + baux emphytéotiques)	5 785	1 161	710	5 429	1 093		-5,85%
FONDS DE ROULEMENT	2 431	488	460	3 498	705		44,36%

Le Contexte communal Ratios & Indicateurs

Indicateurs d'autofinancement

	2023 en K€	2023 en €/hab	Ref nationale en 2023	2024 <i>provisoire</i> en K€	2024 <i>provisoire</i> en €/hab	Ref nationale en 2024	Évolution en %
Excédent Brut de financement = EBF	1 970	395	227	1 798	362	En attente clôture compte 2024 TP	-8,32%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 748	351	214	1 673	337		-3,98%
Capacité d'autofinancement Nette de remboursement de dettes bancaires ou ass.	1 376	276	140	1 324	267		-3,47%

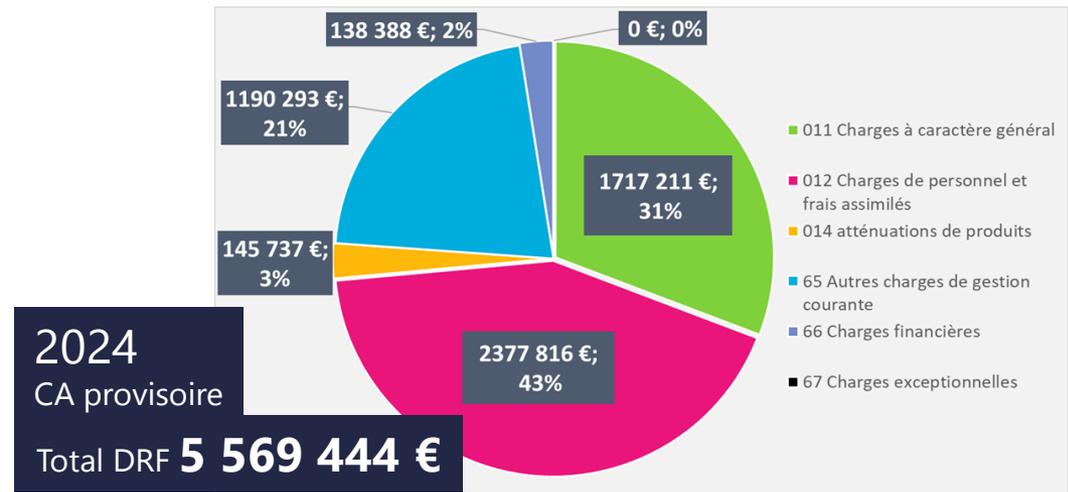
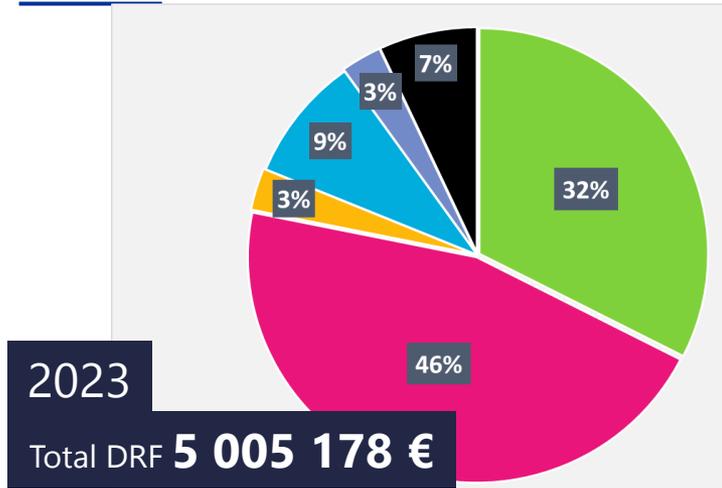
RATIOS

	2023 en %	Ref nationale en 2023	2024 <i>provisoire</i> en %	Ref nationale en 2024	Évolution en %
% dans les produits de Fonctionnement des Impôts locaux	40	45	40	En attente clôture compte 2024 TP	0,00%
% dans les produits de Fonctionnement des Dotations et participations (dont DGF)	30 (24)	22 (13)	26 (23)		-13,33%
% dans les charges de Fonctionnement des achats	31	31	36		16,13%
% dans les charges de Fonctionnement des charges de personnel	46	53	48		4,35%
% dans les charges de Fonctionnement des charges financières	3	2	3		0,00%
% dans les charges de Fonctionnement des subventions versées	4	6	11		175,00%

Rapport d'orientation budgétaire

Analyse budgétaire

Analyse budgétaire Dépenses Réelles de Fonctionnement 2024 (DRF)



L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) augmente en 2024 : 5 569 444 € (5 005 178 € en 2023), avec le reversement aux budgets annexes, la perte des aides aux dépenses d'énergie malgré des économies sur la majorité des autres postes.

■ L'importance du chapitre 011 s'explique en partie par :

- Dépenses énergétiques : électricité, chauffage (hors carburant) 508 220 € (334 290 € en 2023). Plus d'aides en 2024 ce qui représente la moitié de l'augmentation.
- point à Temps : 41 444 € (47 952 € en 2023),
- déneigement : 19 670 € (28 076 € en 2023).

■ L'importance du chapitre 65 s'explique en partie par :

- cotisation au SIEA : 35 589 € (41 445 € en 2023),
- contribution au SDIS : 85 205 € (81 811 € en 2023),
- versement aux budgets annexes (Gendarmerie et Petite enfance) : 520 000 € (0 € en 2023), ce qui représente l'augmentation,
- la participation financière à la DSP périscolaire/bibliothèque : 159 249 € pour le période d'oct. 2023 à juin 2024 (194 852 € pour la période d'oct. 2022 à sept. 2023 et comptabilisé au chapitre 67),
- la redevance à la DSP du cinéma : 19 500 € pour le 1^{er} semestre 2024 (39 000 € en 2023 et comptabilisé au chapitre 67).

Analyse budgétaire Evolution des dépenses de fonctionnement

☐ **En 2024 :**

- Les subventions versées aux associations (loi 1901) par la commune nouvelle et celles reprises de l'ex CCPH ont représenté 86 442€ (75 220 € en 2023).
Auxquels il faut ajouter :
 - Centre Social : 30 000 € (28 000 € en 2023),
 - COS : 16 880 € dont 11 880 € d'adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale).soit un total de 133 322 €.
- À titre indicatif, le montant total de la valeur locative des locaux mis à disposition aux associations s'élève à 176 115 € par an (à titre de valorisation comptable). Et la commune prend en charge pour certaines associations l'eau, l'électricité, le chauffage et l'assurance, dont le coût total s'élève 133 227 €.
- CCAS : 9 000 € (60 000 € en 2023). En 2024, la résidence « les Nivéoles » est transférée à Dynacité.

☐ **En 2025 :**

- Les dépenses d'achat des énergies resteront un poste important. À noter que la commune prend en charge pour l'ensemble des utilisateurs des bâtiments municipaux, les charges d'électricité, d'eau et de chauffage.
La commune poursuit son plan de sobriété et sensibilise l'ensemble de son fonctionnement à cela. La commune a bénéficié en 2024 d'un tarif exceptionnel par le contrat d'achat groupé conclut par le SIEA.
- Un examen détaillé au cas par cas des subventions sera réalisé pour optimiser les dépenses et poursuivre le soutien au tissu associatif et à l'évènementiel communal.
- La commune s'assure la maîtrise de tènements fonciers et immobiliers stratégiques par le biais de l'EPF 01 (acquisition sur 12 ans). En fonction des opportunités, la commune peut être conduite à demander la maitrise foncière pour faciliter des projets ou pour résoudre la problématique des friches.

Analyse budgétaire Dépenses de Fonctionnement

☐ Le Personnel municipal :

	Nombre de personnel - en ETP - au 31/12 -			Nombre de contrats signés dans l'année (initial + prolongation)	Volume financier (¹)
	Fonctionnaire	Contractuel	Fonctionnaire + Contractuel		
2019	49,03	11,21	60,24	77	2 346 547 €
2020	46,87	12,79	59,66	64	2 277 563 €
2021	46,49	11,11	57,60	53	2 261 883 €
2022	39,84	17,43	57,27	95	2 222 613 €
2023	35,60	18,60	54,20	60	2 208 660 €
2024 provisoire	32,72	19,96	52,68	60	1 768 685 € (²)

(1) Le volume financier comptabilise :

- les salaires et charges du chapitre 012,
- la cotisation de l'assurance statutaire,
- la prestation d'entretien des cimetières,
- la prestation de communication,
- la prestation des saisies de paies du Centre de Gestion.
- la déduction des remboursements de l'assurance et de la Sécurité Sociale,
- la déduction des salaires refacturés pour la mutualisation,
- la déduction des salaires refacturés aux autres budgets,
- la déduction des compensations pour les agences postales et pour les CNI/Passeports

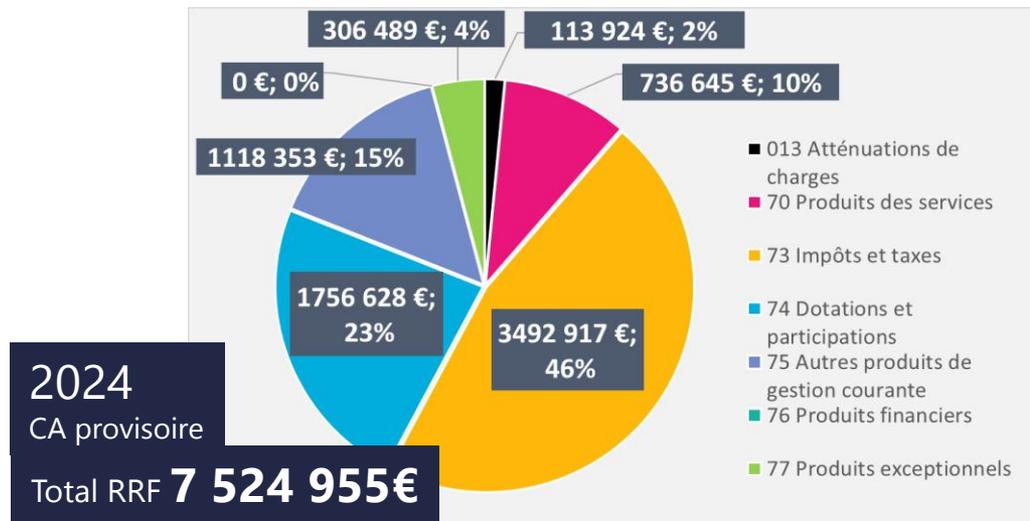
(2) salaire de l'EMPE transféré au BUDGET Petite Enfance (565 336 €)

En 2024, il y a eu : - attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents (Inflation + 24,61€ / mois / agent),
 - revalorisation du SMIC + 1,13 % (11,52 => 11,65 € brut/h),
 - prime de pouvoir d'achat pour tous les agents dont le salaire brut < 3 250 euros bruts => 18 000 € pour la commune.

En 2025 : - pas d'augmentation programmée du point d'indice,
 - augmentation de la cotisation CNRACL de 4 % pour 39 agents titulaires => coût pour la commune de 3 720 €.
 - la commune prévoit une refonte du RIFSEEP en 2025.

■ La masse salariale de la commune (chap.012) : augmente de 4 % en 2024 [de 2 286 483 € en 2023 (46 %) à 2 377 816 € (43 %) en 2024].

Analyse budgétaire Recettes Réelles de Fonctionnement 2024 (RRF)



Le volume des recettes augmente de 430 907 € essentiellement du au reversement des salaires par le budget annexe Petite Enfance et par l'augmentation des Taxes.

- La DGF est stable par rapport à 2023 : 1 567 167 € (1 564 161 € en 2023).
- Les recettes fiscales (3 492 917 €) représentent 46 % des recettes de fonctionnement de la commune :
 - les taxes foncières et compensation de l'état TH représentent 2 707 448 € (2 610 106 € en 2023), soit une augmentation de 97 052 € suite à l'évolution des bases,
 - Les produits des pylônes sont en augmentation : 273 306 € en 2024 contre 248 920 € en 2023 (+ 9,80 %),
 - La TADE est en augmentation : 186 394 € en 2024 versée par le département pour les transactions de 2023, contre 33 089 € en 2023 versée par l'Etat pour le solde des transactions de fin 2022.

Pour rappel : La population étant passée sous la barre des 5000 habitants au 1^{er} janvier 2023, la TADE de l'année est versée en N+1 par le département en fin d'exercice.

ACCUEIL

DOTATIONS EN LIGNE

SYNTHÈSE DES MONTANTS DE
DGF

CRITÈRES DE RÉPARTITION DES
DOTATIONS

NOTES D'INFORMATION SUR LA
RÉPARTITION DES DOTATIONS

Fiche Dotations commune : 01185 - PLATEAU D'HAUTEVILLE

Année de répartition : 2024

Caractéristiques physiques et financières de la commune

Code INSEE	01185
Nom de la commune	PLATEAU D'HAUTEVILLE

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. montant total	1 567 167
Dotation communes nouvelles "garantie" (hors DGF)	68 567
Dotation communes nouvelles "amorçage" (hors DGF)	0
Dotation élu local (DPEL)	163
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	1 123 987
Attribution compensant le transfert de la part CPS des communes appartenant à un EPCI à FA (hors DGF)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	227 433
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	199 318
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	16 429
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0
Dotation biodiversité et aménités rurales	14 052
FPIC : Prélèvement de la commune isolée	-
FPIC : Versement au profit de la commune isolée	-
FPIC : Solde de la commune isolée	-
FSRIF : Prélèvement de la commune	-
FSRIF : Versement au profit de la commune	-
FSRIF : Solde de la commune	-

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20250226-DE-2025-02-01-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

DGCL -
[Critères de répartition des dotations \(interieur.gouv.fr\)](#)

[Dotation globale de fonctionnement \(DGF\)](#)
↓
[collectivites-locales.gouv.fr](#)

[Lien vidéo](#)

Evolution de la DGF – DSR - DNP

La dotation nationale de péréquation (DNP) a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004.

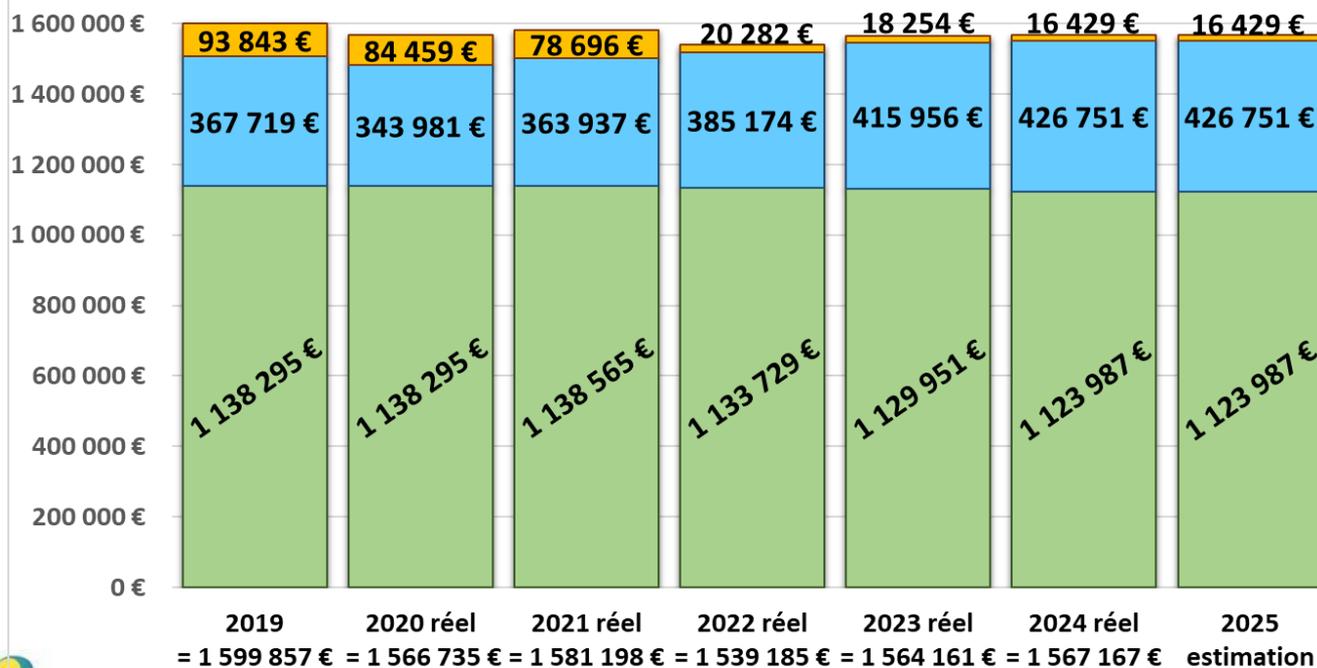
Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises, c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979 où elle succède au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) fondée en 1967.

Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La dotation de solidarité rurale (DSR) est un outil de péréquation en faveur des communes rurales avec la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La DSR est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre ; la fraction péréquation ; et la fraction cible.



Simulation 2025 à population constante et à droit constant

= 1 567 167 €

- Dotation nationale de péréquation (DNP)
- Dotation de solidarité rurale (DSR)
- Dotation forfaitaire (DF)

Analyse budgétaire FOCUS sur le FPIC 2024

□ Évolution du FPIC :

Chap./ Articles en €	Désignation	TOTAL des CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
	RECETTES							
732221	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	41 578 €	4 058 €	2 135 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEPENSES							
7392221	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	-25 385 €	-61 118 €	-86 297 €	-89 865 €	-78 167 €	-74 902 €	- 69 903 €
	TOTAL (= recettes – dépenses)	16 193 €	-57 060 €	-84 162 €	-89 865 €	-78 167 €	-74 902 €	- 69 903 €

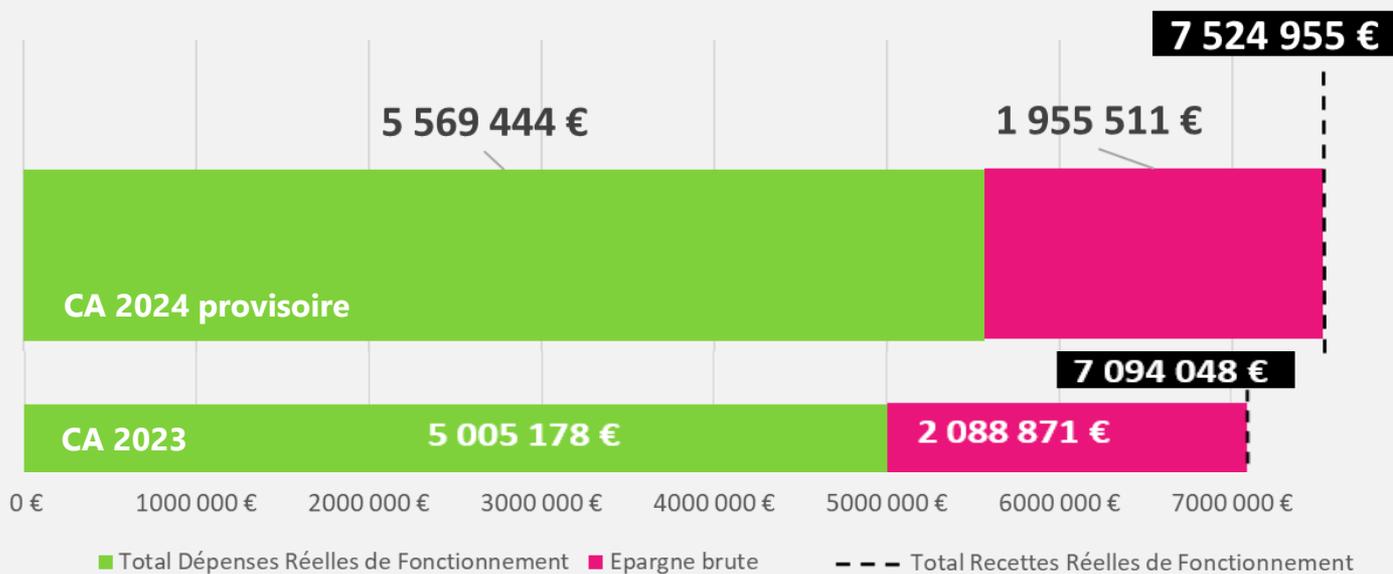
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- Les communes de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville étaient à la fois contributrices et bénéficiaires du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012.
- La commune nouvelle a rejoint Haut Bugey Agglomération, devenant uniquement contributrice au FPIC
 - L'intégration à Haut Bugey Agglomération conduira donc à une perte d'éligibilité au reversement au titre du FPIC.
 - Le prélèvement au titre du FPIC sera désormais calculé sur le périmètre plus large.

DIMINUTION 2024/2018 = - **86 096 €**

Analyse budgétaire Epargne brute 2024

Balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement 2024 provisoire



L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

A noter en DEPENSES de FONCTIONNEMENT

+ 564 266 € par rapport à 2023 (= 5 569 444 - 5 005 178 €)

Cette augmentation s'explique en partie par :

Chapitre 011

→ Electricité 299 184 € (123 799 € en 2023), perte des aides

Chapitre 012

→ Charges du personnel 2 377 816 € (2 286 483 € en 2023)

Chapitre 65

→ Versements aux budgets annexes (Gendarmerie et Petite Enfance) 520 000 € (0€ en 2023)

A noter en RECETTES de FONCTIONNEMENT

+ 430 907 € par rapport à 2023 (= 7 524 955 - 7 094 048 €)

Cette augmentation s'explique en partie par :

Chapitre 77

→ Dégrèvement taxe foncière : 12 993 € (0€ en 2023)

→ Assurances Vie : 297 268 € (58 880 € en 2023)

Don de succession

Chapitre 70

→ Refacturation salaires : 573 429€ (9 164€ en 2024), principalement au budget annexe Petite enfance

Analyse budgétaire Epargne Nette 2024 et capacité de désendettement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire
Epargne brute	466 393 €	255 256 €	1 112 249 €	662 906 €	2 088 870 €	1 955 511 €
Remboursement en capital	533 252 €	517 592 €	500 736 €	275 290 €	372 286 €	349 237 €
Epargne nette	-66 859 €	-262 336 €	611 514 €	387 616 €	1 716 584 €	1 606 274 €
Encours de dette fin d'exercice	6 985 404 €	6 467 812 €	5 967 076 €	5 819 786 €	5 447 500 €	5 098 263 €
Capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne Brute)	15 ans	25 ans	5 ans	9 ans	3 ans	3 ans

L'épargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt.

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

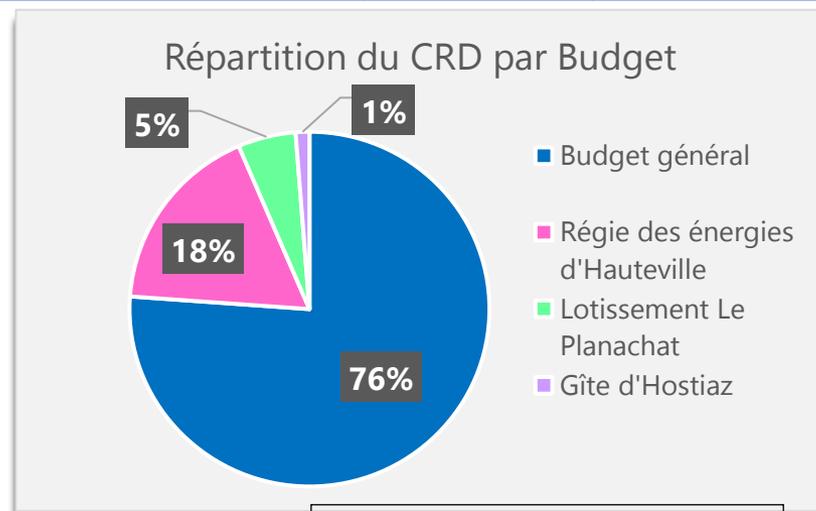
- La capacité de désendettement théorique de la commune (nombre d'années qui seraient nécessaires pour éteindre la dette de la commune) à la clôture des comptes 2024 se **maintient à 3 années**.
- A titre d'exemple, la capacité de désendettement de HBA à la clôture des comptes 2024 est de 6,1 années.
- **Plus la capacité d'endettement est faible, plus la collectivité est solvable**, plus elle tend vers 0 plus elle sera un outil de négociation dans l'optique de contracter des prêts pour des projets d'investissement.
- **La durée moyenne d'un investissement oscille pour une collectivité entre 10 et 15 ans, il est souhaitable que le seuil admissible en matière de capacité de désendettement soit inférieur à 12 ans.**

Analyse budgétaire La dette (hors emprunts nouveaux)

☐ L'encours de dette et les annuités d'emprunts 2025 se répartissent comme suit :

		Budget général	Régie des énergies	Lotissement Le Planachat	Gîte d'Hostiaz	TOTAL
2025	Capital restant dû au 1er janvier	5 098 263 €	1 166 612 €	348 236 €	82 715 €	6 695 825 €
	Capital restant dû au 31 décembre	4 742 001 €	1 116 910 €	322 591 €	75 313 €	6 256 815 €
	Remboursement en capital	356 261 €	49 703 €	25 644 €	7 402 €	439 011 €
	Intérêts	130 358 €	12 804 €	6 096 €	1 125 €	150 383 €
	Total annuité d'emprunt	486 620 €	62 507 €	31 740 €	8 527 €	589 393 €
2024	Total annuité d'emprunt	488 749 €	62 507 €	31 740 €	8 527 €	591 523 €
2023	Total annuité d'emprunt	518 873 €	62 507 €	31 740 €	10 967 €	624 087 €
2022	Total annuité d'emprunt	396 221 €	62 507 €	31 740 €	10 931 €	501 399 €
2021	Total annuité d'emprunt	668 803 €	245 928 €	31 740 €	10 896 €	957 368 €

- En 2024, 1 emprunt s'est terminé au budget Général.
- En 2025,
 - 1 emprunt se terminera au budget Général.
 - Le Budget Gendarmerie enregistrera un emprunt spécifique.

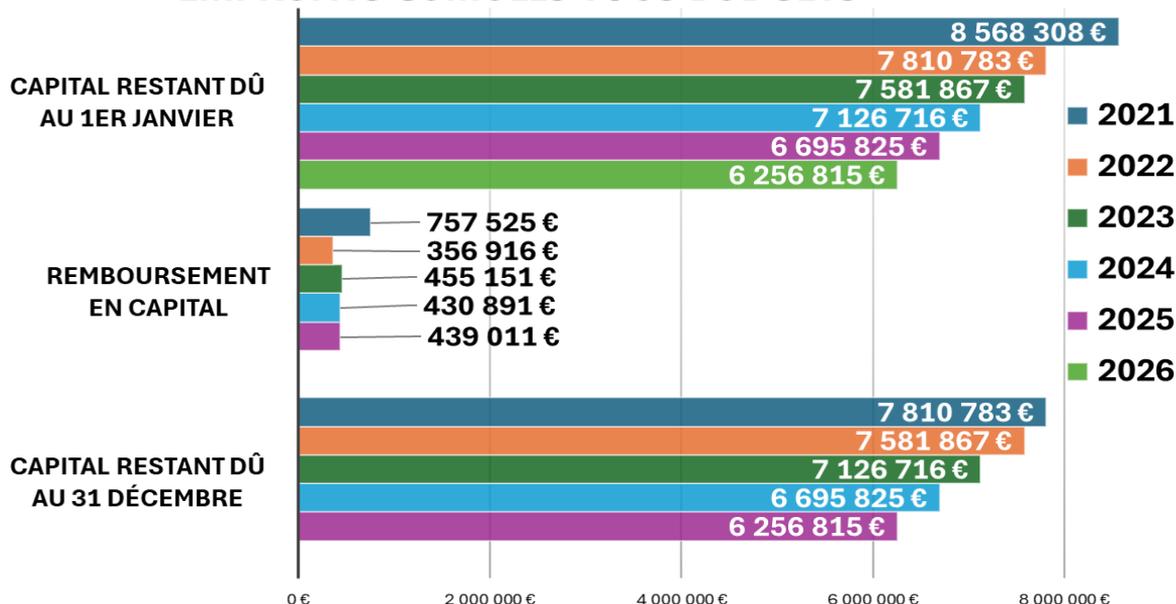


Analyse budgétaire La dette (hors emprunts nouveaux)

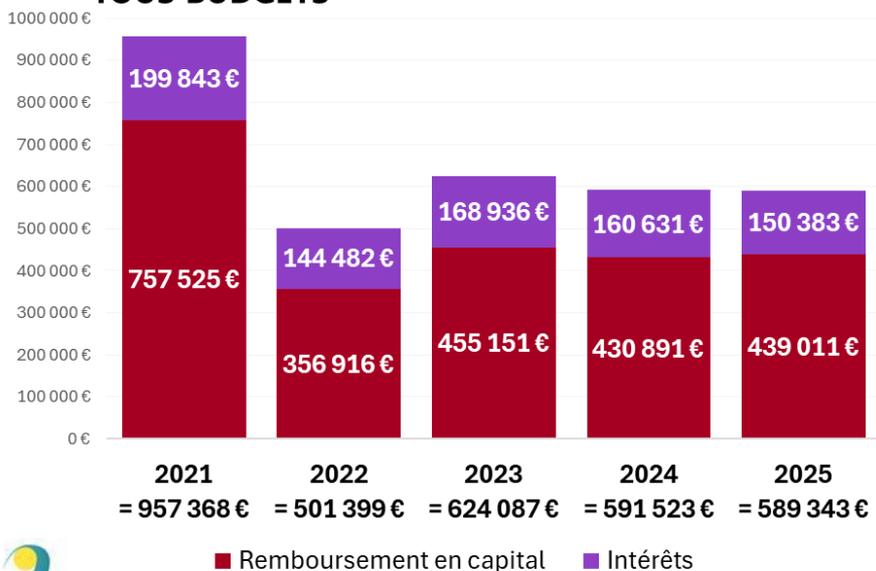
DETTE PAR HABITANT du BUDGET GENERAL seul

Entre le 1^{er} janvier 2021
(6 467 812 € pour 5 025 habitants)
et le 1^{er} janvier 2026
(4 742 001 € pour 4 948 habitants),
la dette bancaire par habitant
diminue de 329 €,
passant de 1 287 € à 958 €/habitant.

EMPRUNTS CUMULÉS TOUS BUDGETS



ANNUITÉS CUMULÉES TOUS BUDGETS



2021 : réaménagement dette régie ENERGIES avec paiement de certaines annuités à la fin du moratoire + 183 400 € d'annuités/2022.

2022 : réaménagement dette SFIL et CE budget GENERAL - 272 600 € d'annuités/2021.
Soit - 456 000 € en 2022 d'annuités/2021

2023 : + 142 970 € annuité de la SFIL décalée suite au réaménagement 2022 et - 20 290 € d'emprunts terminés/2022.
Soit + 122 690 € en 2023 d'annuités/2022

2024 : - 32 564 € d'emprunts terminés/2023.
Soit - 32 564 € en 2024 d'annuités/2023

2025 : - 2 129 € d'emprunts terminés/2024.
Soit - 2 129 € en 2025 d'annuités/2024

Les recettes et dépenses d'investissement – Budget GENERAL

❑ Les dépenses d'investissement

Section d'investissement	BP 2024	CA 2024 provisoire	
001 Déficit antérieur reporté	0 €	0 €	
10 Dotations, fonds et réserves	53 914 €	53 914 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	353 240 €	353 227 €	
20 Immobilisations incorporelles	152 356 €	53 893 €	
204 Subventions d'équipement versées	106 500 €	100 000 €	
21 Immobilisations corporelles	2 599 413 €	724 914 €	
23 Immobilisations en cours	368 000 €	2 550 €	
27 autres immobilisations financières	56 711 €	26 212 €	
040 opérations d'ordre entre sections	83 125 €	140 343 €	
041 opérations patrimoniales	399 985 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	4 173 244 €	1 455 053 €	35%

À noter qu'en DEPENSES aux chapitres 20 et 21, des investissements budgétés en 2024 sont en cours de réalisation ou décalés sur 2025 :

- 34 747 € de RAR
- 100 000 € de programmes pluriannuels de voiries et de trottoirs,
- 186 000 € de travaux sur les voiries communales (RD8 Cormaranche, réfection de la voirie d'accès à la Via Ferrata d'Hostiaz, sécurisation de l'entrée principale d'Hauteville et réfection de la voirie chemin de Cormaranche),
- 30 300 € de rénovation des petits patrimoines,
- 30 000 € de rénovation de la roue du moulin de Vaux,
- 112 000 € de vidéoprotection,
- 24 000 € d'étude pour le projet place Rougy et parc du Pontet,
- 50 000 € d'étude pour la rénovation de la salle omnisport du gymnase + de renouvellement du matériel de la salle spécialisée,
- 96 000 € de la rénovation de la toiture de la mairie de Cormaranche,
- 45 000 € de rénovation du Club House,
- 120 000 € d'habillage et de portes au nouvel hangar photovoltaïque du CTM

Les recettes et dépenses d'investissement – Budget GENERAL

❑ Les recettes d'investissement

Section d'investissement	BP 2024	CA 2024 provisoire	
001 Excédent antérieur reporté	44 225,41 €	44 225,41 €	
10 Dotations, fonds et réserves	62 383,00 €	91 619,62 €	
13 Subventions d'investissement	775 873,46 €	327 212,21 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 240,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 528 290,06 €	0,00 €	
040 opérations d'ordre entre sections	362 486,83 €	599 556,59 €	
041 opérations patrimoniales	399 985,00 €	0,00 €	
TOTAL RECETTES	4 173 243,76 €	1 067 853,83 €	26%

La Commune a perçu en 2024 en FCTVA : 79 984 € (à noter qu'en fonctionnement, il a été perçu en FCTVA 4 100 €).

La Commune perçoit le FCTVA pour les dépenses d'équipement de novembre N-1 à octobre N.

À noter qu'en RECETTES au chapitre 13, des subventions budgétées en 2024 sont en attente d'encaissement ou décalées sur 2025 :

- 165 816 € de RAR
- 10 500 € pour la rénovation des luminaires en LED,
- 19 700 € pour l'aménagement du plan d'eau des Lésines,
- 24 560 € pour la rénovation du Club House,
- 5 000 € pour la rénovation de la roue du moulin de Vaux,
- 56 470 € pour la vidéoprotection
- 16 000 € pour la rénovation de la toiture de la mairie de Cormaranche.

Analyse budgétaire Résultats provisoires du budget général

Budget GENERAL	Compte administratif	
	2023	2024 provisoire
Dépenses de fonctionnement	-5 656 654 €	-6 170 891 €
Recettes de fonctionnement	8 040 871 €	10 051 604 €
Résultat de fonctionnement	2 384 218 €	3 880 712 €
Dépenses d'investissement	-2 147 164 €	-1 455 053 €
Recettes d'investissement	2 191 389 €	1 067 854 €
Résultat d'investissement	44 225 €	-387 199 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 428 443 €	3 493 513 €
RAR Dépenses Investissement	-78 027 €	-34 747 €
RAR Recettes Investissement	335 268 €	165 816 €
Résultat des Reports	257 241 €	131 069 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 685 684 €	3 624 582 €

□ Au 31 décembre 2024 :

- le solde global de clôture du budget général de la commune s'élève à **3 624 582 € (restes à réaliser inclus)**.
- Le solde d'investissement est de **- 387 199 €** en 2024.
- À noter : des subventions à percevoir de 165 816 €.

Analyse budgétaire Résultats provisoires et RAR des budgets annexes

- La Commune dispose de 7 budgets annexes :

Comptes administratifs 2024 provisoires	Régie des Bois et Forêts	Lotissement le Planachat	Gîte d'Hostiaz	Régie des Energies	Gendarmerie de Plateau d'Hauteville	Petite Enfance de Plateau d'Hauteville	Section de Vaux-Saint- Sulpice
Dépenses de fonctionnement	-337 685 €	-346 632 €	-13 498 €	-33 132 €	-4 217 €	-657 063 €	-18 106 €
Recettes de fonctionnement	504 291 €	346 632 €	21 892 €	76 761 €	20 000 €	856 737 €	95 016 €
Résultat de fonctionnement	166 606 €	0 €	8 394 €	43 629 €	15 783 €	199 674 €	76 910 €
Dépenses d'investissement	-70 302 €	-361 322 €	-9 436 €	-49 163 €	-1 031 100 €	-51 880 €	-51 327 €
Recettes d'investissement	15 659 €	330 873 €	15 777 €	284 353 €	470 191 €	22 393 €	76 333 €
Résultat d'investissement	-54 643 €	-30 448 €	6 341 €	235 189 €	-560 909 €	-29 487 €	25 006 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	111 963 €	-30 448 €	14 735 €	278 818 €	-545 126 €	170 187 €	101 916 €
RAR Dépenses Investissement	-9 456 €	0 €	0 €	-11 340 €	-2 048 800 €	-274 991 €	-1 352 €
RAR Recettes Investissement	9 386 €	0 €	0 €	0 €	2 743 000 €	0 €	27 509 €
Résultat des Reports	-71 €	0 €	0 €	-11 340 €	694 200 €	-274 991 €	26 157 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	111 892 €	-30 448 €	14 735 €	267 478 €	149 074 €	-104 804 €	128 073 €

Analyse budgétaire HBA - Tableau des Attributions de Compensation validé par la CLECT en 2018

Communes	Cormaranche en Bugey	Hauteville Lompnes	Hostiaz	Thézillieu	TOTAL commune nouvelle
AC 2018	-88 k€	-636 k€	1 k€	-38 k€	-761 k€
Epicierie VIVAL	1 k€				1 k€
Partenariat avec l'ADAPA		17 k€			17 k€
Cinéma le Novelty		54 k€			54 k€
Salle d'animation Thézillieu				40 k€	40 k€
Petite enfance		434 k€			434 k€
Contributions au SDIS	12 k€	58 k€	1 k€	5 k€	77 k€
Subventions versées	0,4 k€	93 k€	0 k€	0,2 k€	94 k€
Mise à disposition de matériel		10 k€			10 k€
Intervenant musical		43 k€			43 k€
Solde AC 2019	-74 k€	75 k€	2 k€	7 k€	10 k€

■ La commune nouvelle a intégré Haut Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019.

■ Au 1^{er} novembre 2018, une partie des compétences auparavant exercées par la CC du Plateau d'Hauteville a été restituée aux 4 communes historiques :

■ ces restitutions de compétences ont donné lieu à une révision des attributions de compensation (AC) des 4 communes pour leur permettre de prendre en charge ces nouvelles compétences.

■ alors que les 4 communes historiques versaient auparavant 761 000 € d'AC à la CC du Plateau d'Hauteville, depuis le 1^{er} janvier 2019 le solde des AC, Haut Bugey Agglomération verse 10 k€ par an à la commune nouvelle.

■ en 2020, HBA avait décidé la prise en charge pour la participation financière mission locale jeune de 4 800 € pour le compte de la commune nouvelle.

■ les AC ont été confirmées par l'adoption d'un pacte financier et fiscal pour 2021-2026 pour 58 millions d'euros d'investissement sur la période.

■ solidarité envers les communes au travers des FONDS DE CONCOURS annuels :

- En 2021 la commune est éligible pour la 1^{ère} fois, soit 97 195 € - avenue de Lyon.
- En 2022, 41 765 € - travaux d'accessibilité de la Mairie, aménagement de bureaux et matériel de visio-conférence.
- En 2023, 100 000 € - projet de gendarmerie.
- En 2024, 100 000 € - programme d'investissement sur les voiries communales (RD8 Cormaranche, réfection de la voirie d'accès à la Via Ferrata d'Hostiaz, sécurisation de l'entrée principale d'Hauteville et réfection de la voirie chemin de Cormaranche).
- En 2025, 100 000 € - une nouvelle demande du fonds de concours portera sur l'aménagement de la place Rougy.

■ poursuite du projet de conseillers numériques jusqu'en 2026 (1 916 € puis 2 265 € à compter de 2024).

■ dispositif Petites Villes de Demain : rémunération du chef de projet.

■ **en 2024, dernier versement à HBA des excédents sur les budgets des compétences eau et assainissement qui avaient été transférés à HBA en 2019 et qui s'étaient sur 5 ans (de 2019 à 2024) : 155 776 €/an, soit un montant total versé de 778 880 €.**

Particularités Budgétaires

Budgets annexes Délégations de Service Public

Budget ANNEXE BOIS



☐ La Forêt

- Pour rappel : le volume prévisionnel annuel fixé par les différents plans d'aménagements forestiers est de 11 884 m3.

	Recettes BOIS nettes (= ventes – frais d'exploitation)	Subventions	Travaux	Volume	Prix Moyen m3
REALISE 2020	283 774 €	1 051 €	13 327 €	12 300 m3	23,07 €/m3
REALISE 2021	340 394 €	14 126 €	27 999 €	14 992 m3	22,71 €/m3
REALISE 2022	251 551 €	36 867 €	63 412 €	7 826 m3	32,14 €/m3
REALISE 2023	233 752 €	45 128 €	101 623 €	7 349 m3	32,19 €/m3
PREVU 2024	193 710 €	3 050 €	39 520 €	8 129 m3	23,83 €/m3
REALISE 2024	307 292 €	0 €	49 682 €	7 724 m3	39,78 €/m3
PREVU 2025	164 355 €	6 450 €	48 950 €	6 144 m3	26,75 €/m3

Le bilan 2024 sort au-dessus des prévisions 2024 que l'ONF avait transmis. Cette augmentation est due au déclenchement en cours d'année d'un programme important de coupes sur le massif du Vély qui associe un programme de régénération à définir dans les années à venir.

Budget ANNEXE BOIS



□ Budget Bois :

- **Le reversement de l'excédent du budget bois 2024** au budget principal a été identique à l'année précédente = **190 000 € (48% des recettes du CA)**.
- En 2024, la commune a commandé 43 890 € de travaux correspondant à 11% des recettes (396 610 €).
- **L'objectif de recettes de ventes de bois nettes est estimé pour 2025 à 164 355 €.** Les ventes 2025 seront constituées encore et majoritairement de bois dépérissant. Le volume et les recettes sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'urgence sanitaire.
- **Les travaux envisagés en 2025 : PROPOSITIONS ONF**

En 2025, l'ONF propose à la commune 48 950 € toutefois la nature des travaux reste à confirmer.

Forêt	Parcelles	Type de travaux	Facture ONF	Subventions	Plan de Relance (Etat)	Rester à charge commune
Hauteville		Travaux plantation	32 280 €	6 450 €	0 €	25 830 €
Cormaranche		Travaux forestiers	5 930 €	0 €	0 €	5 930 €
Hostiaz		Travaux forestiers	7 650 €	0 €	0 €	7 650 €
Sectionale 5 Hameaux-Genevray		Travaux forestiers	1 840 €	0 €	0 €	1 840 €
Sectionale 5 Hameaux-Thezillieu		Travaux forestiers	1 250 €	0 €	0 €	1 250 €
Sectionale 5 Hameaux-3 Hameaux			0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX			48 950 €	6 450 €	0 €	42 500 €

Budget ANNEXE Régie des énergies – Délégation de service publique Réseaux de chaleur

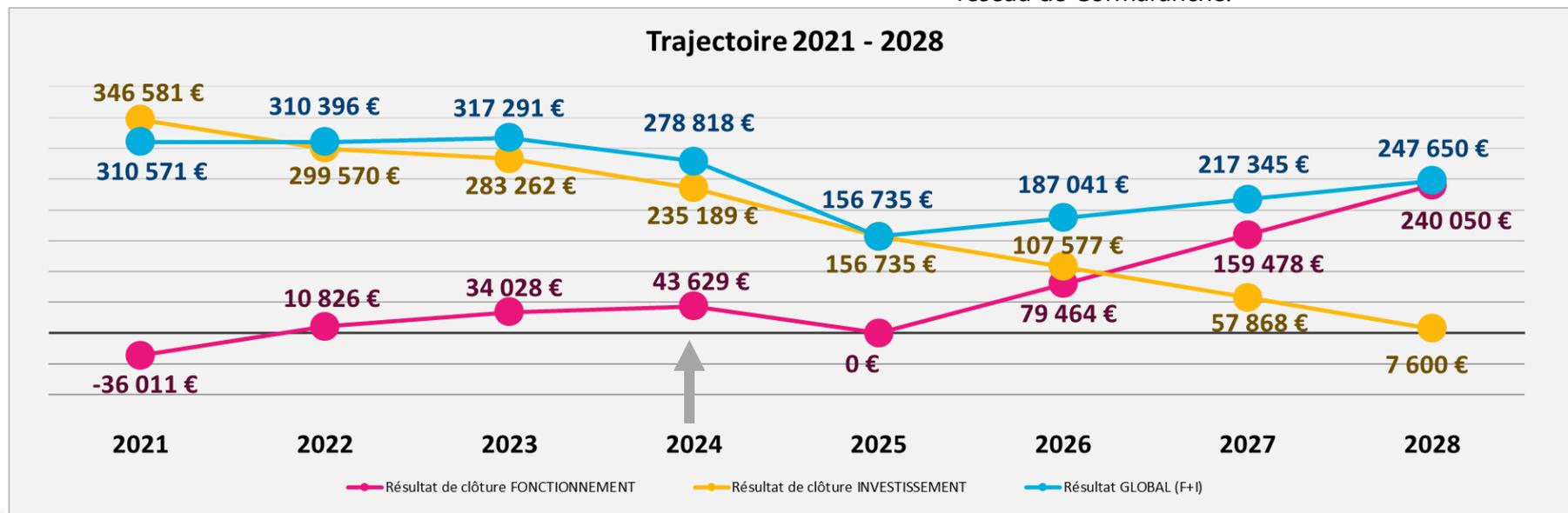


□ Régie des Energies :

Historique :

- Un versement de **670 781 €** du budget général au budget de la Régie des Energies sur 2019 – 2020.
- DSP effective depuis septembre 2020 avec un versement d'un droit d'entrée de **600 000 €** et une redevance annuelle de **50 000 €** pendant 4 ans puis de **100 000 €**.
- Pour équilibrer le budget, un avenant n°3 à la DSP a été signé afin de modifier les modalités de versement de la redevance annuelle. Il en a résulté un apport plus important en 2022 (**85 000 €**), compensé en 2024 (**40 000 €**) et en 2025 (**75 000 €**). La DSP reviendra en période de croisière compter de 2026 à **100 000 €**.

- En 2025, un avenant n°4 est en préparation. Il prendra en compte les évolutions du service public pris en charge et amorti par le délégataire, à savoir :
 - évolution tarifaire,
 - doublement de la puissance des chaudières biomasse avec extension du réseau et création d'une nouvelle chaufferie,
 - mini réseau de Thézillieu,
 - création d'une plateforme de stockage et broyage des plaquettes avec production photovoltaïque,
 - Installation d'une PAC pour l'eau chaude sanitaire du réseau de Cormaranche.



Budget ANNEXE GENDARMERIE :

❑ Le Budget GENDARMERIE :

❖ la démolition de la Friche de Bellecombe :

Pour rappel, le budget a enregistré en dépenses d'investissement : 446 257 € HT en 2022 et 699 114 € HT en 2023, soit un total de 1 145 371 € HT. L'opération complète de démolition était prévue à hauteur de 1 278 575 € HT.

En recettes d'investissement, le budget a perçu : 500 000 € du fonds friche (*dispositif de soutien financier portant sur un projet de déconstruction et de construction de logements*) et 150 000 € de contractualisation du département.

En 2024, la subvention de la région a été perçue pour un montant de 358 924 €.

Soit un total de subventions de 1 008 924 €.

❖ la construction de la future gendarmerie :

Le budget a enregistré en dépenses d'investissement : 4 651 € HT en 2022, 177 388 € HT en 2023 et 858 654 € en 2024.

L'opération de la construction de la gendarmerie prévue à hauteur de 4 228 133 € HT, en 2024, se montera à 4 292 881 € HT hors aménagements complémentaires au budget gendarmerie (bassin de rétention, protection de l'enrochement) et hors aménagements connexes du budget général (éclairage public, trottoirs route départementale, plantations, stèle).

En recettes d'investissement, le budget a perçu 50 000 € en 2023 de fonds de concours d'HBA.

Pour mémoire, le fonds de concours d'HBA s'élève à 100 000 €, les autres subventions attendues pour 1 061 702 € revues à 1 338 850 € (arrêté attributif de la région reçu en 2024).

Le programme nécessite un emprunt de **2 593 000 €**, contracté auprès de la banque des Territoires sur **40 ans** au **taux du livret A + 1%**, avec une période de financement de 24 mois et le versement de la totalité des fonds au plus tard le 30/09/2026. L'objectif était de caler l'annuité de remboursement de 129 090 € par an, par rapport au loyer annuel de la gendarmerie actualisé au 28 janvier 2025 à 162 944 €.

Au 01/01/2025, le calcul de l'apport direct en fonds propres final de trésorerie hors emprunt est de 312 967 € hors aménagements complémentaires et connexes non encore dimensionnés.

Malgré le fait que ce budget bénéficie du FCTVA, les dépenses liées à ces opérations font l'objet d'une récupération mensuelle de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location.

Cette TVA sera reversée à la réception des travaux qui seront ensuite éligibles au remboursement FCTVA après incorporation du montant de la TVA dans le coût de l'immobilisation. Cette mécanique dépendra des taux concernant la TVA qui seront alors en vigueur.

Budget ANNEXE Petite Enfance

□ Compétence Enfance :

- AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 380 975 € en fonctionnement et de 53 500 € en investissement (soit un total de 434 475 €).



Exercice	De 2019 à 2023 Montants issus du budget Général					Création du Budget ANNEXE
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire *
Total DEPENSES Fonctionnement	-587 570 €	-585 194 €	-555 611 €	-603 974 €	-624 117 €	-657 063 €
Total RECETTES Fonctionnement	319 154 €	357 466 €	278 413 €	369 105 €	358 480 €	856 737 €
Résultat section FONCTIONNEMENT	-268 416 €	-227 728 €	-277 198 €	-234 869 €	-265 637 €	199 674 €
Total DEPENSES Investissement	0 €	-1 000 €	-3 660 €	-3 724 €	-8 495 €	-51 880 €
Total RECETTES Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 393 €
Résultat section INVESTISSEMENT	0 €	-1 000 €	-3 660 €	-3 724 €	-8 495 €	-29 487 €
Résultat GLOBAL de l'exercice	DEFICIT de -268 416 €	DEFICIT de -228 728 €	DEFICIT de -280 858 €	DEFICIT de -238 593 €	DEFICIT de -274 132 €	EXCEDENT de 170 187 €

- La CAF a versé une aide exceptionnelle liée au COVID pour un montant total de 94 161 €. Le versement de cette aide a été réparti sur plusieurs années : 2020 (82 518 €), 2021 (216 €) et 2022 (solde 11 427 €). Elle a versé exceptionnellement en 2023 la somme de 4 725 €.
- En 2023, un audit a été réalisé par le prestataire SPQR pour un montant de 13 200 € TTC.
- À compter du 1^{er} janvier 2024, un budget annexe PETITE ENFANCE a été créé.
- Suite à l'audit, des travaux de réaménagement fonctionnel et d'embellissement de l'Espace Petite Enfance sont programmés pour un montant de 450 912 € TTC (375 560 € HT) avec un niveau d'aide de la CAF important FME de 192 000 € et du Département de 71 364 €.
- Et un projet innovant FIPE pour un montant de 167 340 € TTC (139 450 € HT) d'accompagnement en fonctionnement avec un niveau d'aide important à hauteur de 55 779 € par la CAF et 55 779 € par l'Etat.

Délégation de service public CINEMA

□ Cinéma Le Novelty

- AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 42 787 € en fonctionnement et de 11 707 € en investissement.
- Reprise du déficit annuel : 7 009 € (bilan 2019), 17 083 € (bilan 2020), 1 466 € (bilan 2021).
- En 2021, cette compétence a été déléguée par le biais de DSP à la société CINEODE, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 6 ans. La participation annuelle de la commune est de 39 000 € / an.
- **Montant de la participation versée au délégataire par la commune :**
 - o **en 2021 :** 0 €
 - o **en 2022 :** 58 500 € (19 500 € pour le 2^{ème} semestre 2021 + 39 000 € pour 2022)
 - o **en 2023 :** 39 000 €
 - o **en 2024 :** 19 500 € 1^{er} semestre + 19 500 € 2^{ème} semestre *versé en janvier 2025*
- **Redevance sur chiffre d'affaires versée à la commune par le délégataire :**
 - o **2021 :** 1 435,50 €
 - o **2022 :** 3 290,20 €
 - o **2023 :** 3 694,61 €
 - o **2024 :** inconnu à ce jour (décision au conseil municipal de la production du bilan en juin N+1)



Délégation de service publique périscolaire et bibliothèque – ALFA 3A :

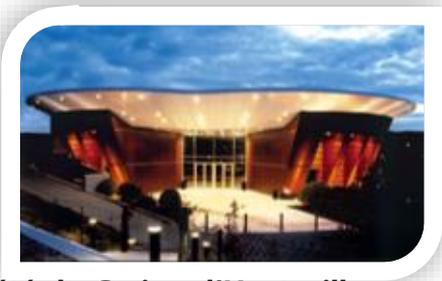
➤ DSP 1 – du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024 :

- La compétence périscolaire a été déléguée par le biais de DSP n°1 à l'association ALFA 3A du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024. La participation de la commune avait été fixée en 2021 à 178 572 € / an avec une indexation annuelle.
- En 2022 afin de simplifier le service offert aux familles ayant des enfants scolarisés dans les différents niveaux d'enseignement (maternelle et primaire), la commune de Plateau d'Hauteville a confié, par le biais d'un avenant, la gestion administrative des inscriptions périscolaires de la maternelle du Centre d'Hauteville-Lompnes à Alfa3A pour un coût supplémentaire de 3 826 € / an.
- **Montant de la participation versée :**
 - o **en 2021 :** 52 293 € pour la période de septembre à novembre 2021. (décembre 2021, non facturé)
 - o **en 2022 :** 133 928 € pour la période de janvier à septembre 2022.
 - o **en 2023 :** 191 026 € (montant indexé au 1^{er} janvier 2023) + 3 826 €, pour la période d'octobre 2022 à septembre 2023.
 - o **en 2024 :** 135 923 € + 27 732 € *versés en janvier 2025* (montant indexé au 1^{er} janvier 2024) + 3 826 €, pour la période d'octobre 2023 à août 2024.
- **Bilan :**
 - o **2021 :** + 15 211 €, ce résultat est essentiellement dû à des charges salariales moins élevées que prévues, du fait de l'absence de recrutement d'un directeur en début d'exécution du contrat.
 - o **2022 :** - 7 258,24 €, ce résultat est dû au déficit de l'activité bibliothèque (dépenses pour mettre à niveau la bibliothèque, charges de personnel élevées et aucune recette pour ce poste) et le poste Jeunesse (déséquilibre très net entre charges et absence d'aides financières diverses (prestations CAF, aides CCAS, MSA, participations des familles) hors subvention de fonctionnement.
 - o **2023 :** + 758 €, ce résultat est essentiellement dû : aux achats de repas du centre de loisirs, aux frais de transports d'activités, aux charges de personnel et au recouvrement de frais de chauffage élevés.
 - o **2024 (du 1^{er} janvier au 31 août 2024) :** + 9 975,49 €, bilan de clôture de la DSP1. Ce résultat reflète la consolidation des temps Jeunesse mis en œuvre et le développement du poste bibliothèque (dépenses engagées, animations, activités développées).

➤ DSP 2 – à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Par délibération du 31 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé les termes du contrat de DSP 2 et a validé l'attribution de la gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et bibliothèque à l'association ALFA3A pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2024. La participation annuelle de la commune est de 199 725 € (pour 2025).
- **Montant de la participation versée :**
 - o **en 2024 :** 66 173 € *versés en janvier 2025*, pour la période de septembre à décembre 2024.

Délégation de service publique CASINO



La Délégation de Service Public du Casino de Jeux d'Hauteville-Lompnes attribuée à la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes est effective depuis le 27 décembre 2021.

Cet équipement et cette activité restent un facteur incontournable, de notoriété, d'attractivité, de retour commercial et économique pour la commune.

Le versement de la redevance sur le produit brut des jeux et la part dédiée à l'animation ont constitué jusqu'alors une recette importante du budget principal de la commune d'Hauteville-Lompnes, les conditions du nouveau contrat sont moins favorables que lors de la précédente DSP.

La commune est aujourd'hui propriétaire du bâtiment du casino de jeux.

Le contrat prévoit la maintenance du Bâtiment et des équipements (Hors les murs et toit) par la SCHL au cours de la nouvelle DSP d'une durée de 10 ans.

En 2024, le délégataire prend à sa charge (avenant n°2) :

- les travaux d'ouverture du restaurant par la création d'une baie vitrée permettant l'accès direct à la terrasse extérieure,
- le remplacement par des LED des luminaires du parking,
- le renouvellement du panneau d'affichage numérique,
- la couverture de l'abri poubelle.

En octobre 2024, un avenant n°3 a été signé qui :

- Autorise l'installation de 6 places de parkings raccordées à des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides (exploitation sur 15 ans) par la Sté E-TOTEM,
- Autorise la SCHL à percevoir et conserver la redevance versée par la Sté au titre de l'occupation du domaine public, correspondant à 5 % du chiffre d'affaires HT généré par l'activité de recharge.

L'année 2025 s'annonce comme une période charnière pour l'industrie des casinos et des jeux en ligne. Elle devrait être marquée par des évolutions technologiques, des changements réglementaires et des tendances de consommation en mutation. A suivre.

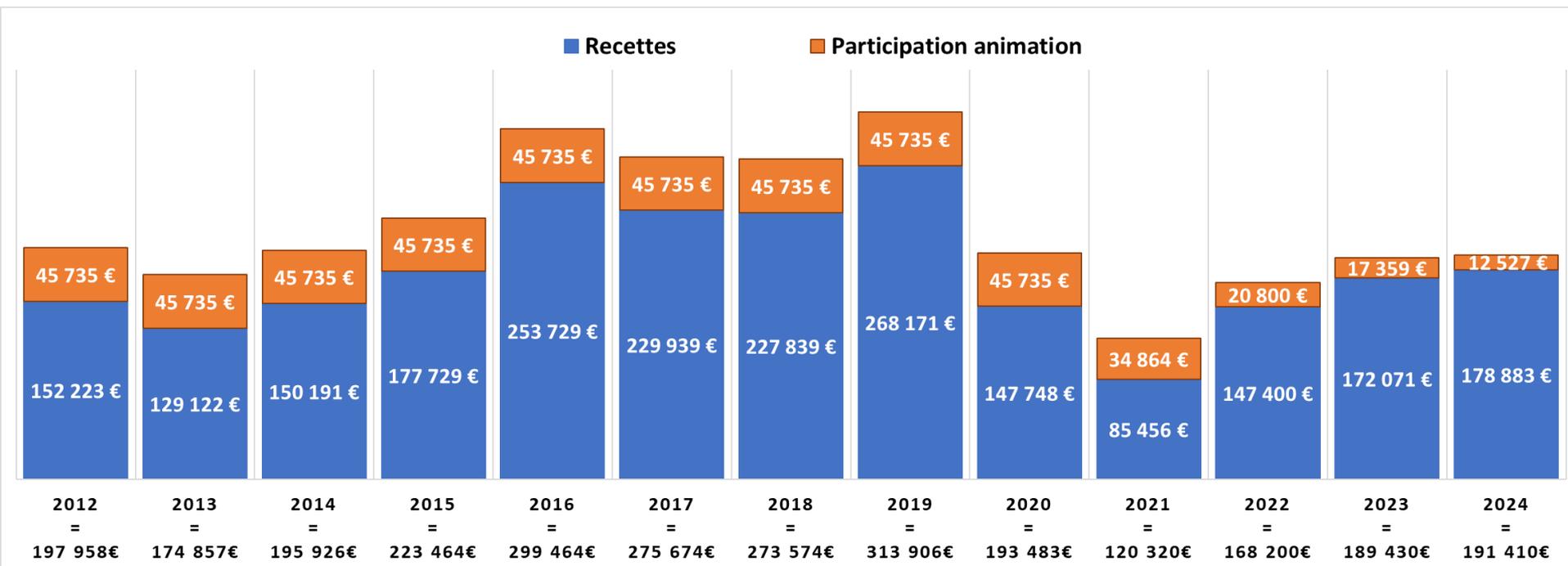
Délégation de service publique CASINO



❑ Recettes issues du produit brut des jeux du casino :

En 2024, la commune a perçu 191 410 € (189 430 € en 2023), soit environ +1,05 % d'augmentation entre 2023 et 2024.

La part dédiée à l'animation de la commune a été calculée selon les nouvelles modalités de la DSP (pour rappel : en 2021 et 2022, la somme de 45 735 € a été proratisée au nombre de jours de fermeture réels).



Projets et Engagements pluriannuels

- Liste des projets - LANCES et SUBVENTIONNES



Tableau des PROJETS 2025 -2026
Projets subventionnés

21/01/2025

Nom du projet	Intitulé du projet	'Montant total de l'opération HT	Part financée par les subventions	' Montant restant à percevoir = > recette à inscrire au BuDGET 2025	Dépense à inscrire au Budget 2025 en TTC (20%)
 101	Cadre de vie place de Rougy et parc du Pontet réaménagement PH	17 700,00 € + 701 000,00 €	8 850,00 € + subv dép. et HBA	8 850,00 € + subv dép. et HBA	-10 620,00 € + 841 200,00 €
 1201	Travaux Salle des Fêtes Isolation PH	74 000,00 €	14 800,00 €	14 800,00 €	-71 040,00 €
 1401	Rénovation du Club House Tennis	30 702,19 €	24 560,00 €	24 560,00 €	-7 370,63 €
1501	Réfection Gymnase	74 750,00 €	29 900,00 €	29 900,00 €	-53 820,00 €
1601	Eclairage public Hauteville Lompnes	75 070,00 €	40 538,00 €	30 028,50 €	-41 438,40 €

Etude + AMO + MOE + travaux à faire en 2025

Etude de structure positive et chiffrage de la solution d'isolation en cours, réalisation fin 2025.

Terrain réalisation 2025 subv FFA Club house étude en cours, réalisation ??

Travaux Salle Multisport-Pré-étude requalification du site PH HBA Pré étude courant 2025.

Tableau des PROJETS 2025 -2026
Projets subventionnés

21/01/2025

Nom du projet	Intitulé du projet	'Montant total de l'opération HT	Part financée par les subventions	'Montant restant à percevoir = > recette à inscrire au BUDGET 2025	Dépense à inscrire au Budget 2025 en TTC (20%)
101	Eau Ferme Guichard sécurisation alimentation en eau potable - PH M BARBARIN	 204 500,00 €	40 900,00 €	40 900,00 €	-196 320,00 €
201	Routes (4 Opérations , RD8, Hostiaz, Chemin de Corma, Av de Bourg)	 532 063,50 €	167 397,92 €	167 397,92 €	-437 598,70 €
301	Travaux Ancienne Mairie-école de Cormaranche Rénovation toiture PH	 102 345,65 €	71 406,00 €	71 406,00 €	-37 127,58€
 501	Tourisme Gite Meyer projet de requalification PH porteur à définir (ETUDE)	 39 975,00 €	18 280,00 €	18 280,00 €	-26 034,00 €
 601	Travaux Espace petite enfance l'Enfant Lyre réhabilitation construction et innovation PH	 375 760,00 €	303 364,00 €	301 364,00 €	-89 275,20 €
602	Fonctionnement Espace petite enfance l'Enfant Lyre réhabilitation construction et innovation PH	139 447,50 €	111 558,00 €	77 072,15 €	-33 467,40 €
801	Cadre de vie Zone urbaine Mise en place de la vidéo protection PH	 93 347,00 €	67 677,00 €	28 004,00 €	-78 411,60 €
 1001	Cadre de vie Lésines marais de Vaux Réaménagement PH	 102 329,00 €	79 335,00 €	70 884,00 €	-27 592,80 €

à l'ETUDE, recherche de financement complémentaire, réalisation prévue au 2ème semestre

sera livré en 2025

Consultation en cours, réalisation 2ème semestre 2025

Tout est en cours sur 2025

Travaux en cours, sera livré en 2025

Projet innovant 2023-2024-2025

à réaliser en 2025

Travaux en cours, Fin avec la végétalisation début 2025, subv à percevoir

Création d'un projet en AP / CP ?

		Cout de l'opération en TTC	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget GENERAL Les engagements pluriannuels --- TTC --- <i>suite</i>									
TRAVAUX DIVERS									
Réfection trottoirs	3 ans	60 000	0	20 000	20 000	20 000			
Réfection Voiries (PAT)	6 ans	480 000	41 444	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	38 556
Travaux de reprise sur les cimetières	5 ans	50 000	7 750	7 500	7 500	7 724			

Programme de réfection des trottoirs rue du 8 mai et rue du 11 novembre Hauteville
À faire courant 2^{ème} semestre 2025, étude en cours ADI

201 Voirie Rue des Fontanettes travaux PH
Étude en cours par l'ADI

72 000€HT

- Liste des projets - A PREVOIR



028 Gestion_mairie_suivi téléphonie_PH
En cours en 2025



Modernisation du cinéma
Réaménagement de la Salle et des moyens de visionnage

À chiffrer pour 2025

Rénovation Roue du moulin de vaux
Étude à lancer, réalisation 2ème semestre 2025

34 000 €HT

005 Travaux_CTM_Création d'un hangar photovoltaïque_PH

Réalisation de la plateforme d'implantation en 2025, Hangar en 2026



120 000 €HT

001 Gestion forestière_Vie Margaux_travaux_PH
Section Vaux

Terminé en 2024 subvention à percevoir

27 401€HT

003 Assainissement_zone urbaine_mise en conformité_HBA

Compétence HBA



020 Santé_Maison de santé_Création d'une extension et installation nouveaux professionnels_SEMCOA

Financement raccordement réseau de chaleur par la commune



010 Santé_R-1 Charmettes_Création d'une colocation interprofessionnel de santé_PH

Livraison juin 2025



016 Communication_Zone urbaine_Mise en place de panneaux d'affichage numérique par Lumiplan_PH

Oui en 2025



9 150€HT

017 Signalétique_Zone Urbaine_Renouvellement des panneaux par Girod Média_PH

Oui en 2025



9 945€HT

101 Pastoralisme_Ferme Guichard_Création d'un goyat_PH

à l'ÉTUDE, recherche de financement, réalisation 2ème semestre



- Liste des projets - RECURRENT



Budget GENERAL Les engagements pluriannuels --- TTC ---		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GESTION INFORMATIQUE								
Fonctionnement	Marché de 5 ans	4 731	20 600	20 600	20 600	20 600	20 600	
Investissement	Rotation de 5 ans des matériels	20 605	40 000					
- Renouvellement du parc informatique ADMINISTRATIF			Renouvellement du serveur	7 500	7 500	7 500	7 500	
- Renouvellement du parc informatique SCOLAIRE								

- Liste des projets - RECURRENTS



Budget GENERAL Les engagements pluriannuels --- TTC ---		Cout de l'opération en TTC	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Renouvellement Poteaux incendie		41 328	14 040	27 288	Nouvelle opération à estimer et à programmer				
Eclairage public (2024 : renouvellement de 100 luminaires et géoréférencement d'Hauteville pour intégration au SIEA)	Financé par la Taxe LEP	480 000	103 447	34 000 géodétection et géoréférencement + 6 000 Solde renouvellement luminaires armoire	Programme intégré au SIEA				
Matériels au gymnase spécialisé		80 000	30 097	20 000	20 000	9 903			
TRAVAUX SUR BATIMENTS									
Mise en conformité Adap't des Bâtiments publics	10 ans (2020 année blanche)	246 408	0	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926	6 740
Isolation thermique (bât communaux / SIEA) hors grosse opération "obligation du décret tertiaire"	4 ans	24 000	3 000 (matériaux seuls, mur SDF)	6 000	6 000	6 000	4 865		

L'engagement pluriannuel pour la construction de la Gendarmerie

Budget GENDARMERIE Les engagements pluriannuels --- HT ---	Cout de l'opération en HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Construction d'une caserne de gendarmerie Et ses 11 logements <i>!! Ne comprend pas la phase de démolition de Bellecombe déjà réalisée</i>	4 292 881	858 654	3 252 188					
Montant de subventions	-1 338 850	0	-1 288 850					
Aménagements complémentaires : - bassin de rétention - protection de l'enrochement	38 950 + 44 162	0	38 950 + 44 162					
Aménagements connexes (éclairage public, trottoirs de la route départementale, plantations, Stèle...) !! HORS budget gendarmerie	99 000	0	99 000					
Maintenance	15 000 / an	0			15 000	15 000	15 000	15 000

Les autres plans de gestion et contrats pluriannuels

BUDGET GENERAL :

FONCTIONNEMENT

- Contrat de chauffage, de la restauration scolaire, des télécommunications
 - Contrat de Maintenance des copieurs, informatique, automatisme, Eclairage public ...
 - Contrat des Assurances
 - Contrat d' Entretien Espaces verts la FRETA
 - Contrat de fourniture (Fioul, carburant, gaz, électricité),
 - Contrat de transports scolaires
 - Contrat de déneigement
 - Contrat d'entretien cimetières
 - Convention de mission d'archivage
-
- Participation des DSP (périscolaire et cinéma)

BUDGET FORET :

INVESTISSEMENT

- Plans AMENAGEMENT DES FORETS COMMUNALES sur 20 ans : Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes,

Hostiaz (Nouveau Plan d'aménagement validé en février 2021) et Thézillieu (5 sections)

BUDGET REGIE DES ENERGIES :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivre la DSP

Garanties d'emprunts



Conclusions

Les Orientations pour 2025

Conclusion – Orientations

La maîtrise des consommations par rapport à l'augmentation du coût des énergies.
La maîtrise des charges de personnel.

Malgré le contexte à la baisse des financements institutionnels, il conviendra de poursuivre la recherche systématique d'un taux de financement maximum sur la recherche d'un taux de subventionnement maximum sur chaque projet (Etat, Europe, Région, Département, Commissariat de Massif), cela reste la clef de notre capacité à investir.

Plus que jamais, dans ce contexte, et pour une bonne lisibilité de nos financeurs, il est impératif de travailler avec des prévisions dépassant l'exercice budgétaire (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Les produits de la forêt devraient être en baisse en 2025, les travaux sylvicoles, principalement de régénération, devront être privilégiés. Restent en attente les dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir ces programmes de régénération et de diversification d'essences.

Intégration de la hausse de la CNRACL dans les charges de personnel et du coût prévisionnel de la refonte du RIFSEPP.

Gestion de la dette :

- Pas d'emprunt encore en 2025 sur le budget principal, il est important de poursuivre le désendettement de la commune pour accroître sa capacité d'autofinancement.
- L'emprunt de la gendarmerie dont les annuités seront compensées par le versement des loyers de la gendarmerie, sera ouvert au deuxième semestre 2025.

Fiscalité communale :

- Les orientations budgétaires 2025 n'intègrent pas, et ce pour la 6ème année consécutive, de vote de hausse des taux d'imposition.

Objectifs :

- Maintien d'une offre de terrains constructibles, travail en lien avec des investisseurs immobiliers permettant l'installation de nouvelles familles.
- Patrimoine : se recentrer sur le patrimoine utile et possible à maintenir.
- Poursuite du travail sur l'évolution des hébergements touristiques (concrétisation du projet d'éc lodges Terre ronde et Devenir du gîte MEYER en 2025, amélioration des gîtes existants).
- Poursuivre les Investissements pour le gymnase spécialisé gym.
- Établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la maintenance annuelle de la voirie.

Conclusion – Orientations

Voirie-aménagements :

- ✓ Réalisation du programme de réfection de voirie et sécurisation de la traverse de Cormaranche en Bugey,
- ✓ Réalisation du programme de réfection des trottoirs Rue du 8 mai 45 et du 11 novembre,
- ✓ Reprise de chaussée Rue des Fontanettes,
- ✓ Aménagements de voirie et paysagers autour de la nouvelle gendarmerie,
- ✓ Mise en place sécurisation voie douce sur la route du Marais,
- ✓ Programme de remplacement de la signalétique de ville (commerce tourisme services).

Bâtiments :

- ✓ Réfection de la toiture de la mairie de Cormaranche en Bugey,
- ✓ Réalisation d'un hangar photovoltaïque pour le centre technique municipal,
- ✓ Réalisation de l'isolation des combles de la Salle des Fêtes d'Hauteville,
- ✓ Réalisation au premier semestre de l'aménagement de l'immeuble « les Charmettes » en co-location à destination des internes en médecine et médecins remplaçants,
- ✓ Renouvellement de menuiseries et travaux au gîte de la Fromagerie à Cormaranche en Bugey,
- ✓ Lancement d'un programme de travaux pour création d'un club house aux tribunes du stade d'Hauteville.

Mairie :

- ✓ Poursuite des travaux de mise à jour des locaux de la mairie (accueil),
- ✓ Finalisation de l'investissement dans le matériel et application d'information (LUMIPLAN).

Réseaux :

- ✓ Programme d'adduction d'eau de la Ferme Guichard et création d'un Goyat pour assurer la sécurité incendie.

Projets structurants :

Place de la salle des fêtes :

- ✓ Fin de l'étude et lancement d'un programme de requalification de la place du Dr ROUGY

Espace Petite Enfance :

- ✓ Réalisation du programme de requalification du bâtiment de l'Espace Municipal Petite Enfance => livraison septembre 2025,
- ✓ Projet de gestion et formation du personnel.

Trajectoires de gestion et budgétaire à maintenir et à conforter :

« *Des finances sainespour une commune sereine !* »